[MODÈLE] Politique de confidentialité

Nous avons l’obligation de préserver et de protéger nos données confidentielles et d’autres données confidentielles. La confidentialité des données (y compris les courriels) transmises par Internet ne peut être garantie. Il est interdit de transmettre des renseignements sensibles, des secrets commerciaux ou toute autre information exclusive sans l’autorisation de la direction.

Le terme « données confidentielles » désigne les renseignements protégés en vertu de lois, de règlements, des politiques de *[Nom d’entreprise]* ou de contrats. Les gestionnaires peuvent aussi déterminer que des données sont confidentielles. Toutes les données des clients sont jugées confidentielles, à moins d’indication contraire de la part du client. Les données confidentielles peuvent être divulguées à des particuliers en cas de nécessité absolue. La divulgation à des tiers *[Nom d’entreprise]* doit être autorisée par la direction de *[Nom d’entreprise]*, en fonction de mesures spéciales, notamment des accords de non- divulgation signés.

À titre illustratif seulement, voici quelques exemples de données confidentielles : les données des clients gérées par *[Nom d’entreprise]*; les dossiers du personnel et les dossiers médicaux; les renseignements financiers personnels tels que les numéros de comptes bancaires et les données de cartes de crédit; les données considérées comme confidentielles en vertu de la réglementation gouvernementale ou scellées aux termes d’une ordonnance d’un tribunal compétent.

Règles à suivre à l’égard des données confidentielles :

* Lorsqu’elles sont enregistrées sous format électronique, les données doivent être protégées par des mots de passe forts et être stockées sur des serveurs comportant des mesures de protection et de chiffrement les protégeant contre la perte, le vol, l’accès non autorisé et la divulgation non autorisée;
* Les données confidentielles ne doivent pas être divulguées à des parties sans l’autorisation expresse de la direction;
* Les données confidentielles doivent être rangées uniquement dans un tiroir ou une pièce verrouillée ou dans une aire à accès contrôlé, verrouillée ou autrement dotée de mesures suffisantes de contrôle de l’accès physique pour garantir une protection adéquate et prévenir l’accès non autorisé par des membres du public, des visiteurs ou d’autres personnes autorisées en cas de nécessité absolue;
* Les données confidentielles ne doivent pas être publiées sur un site Internet public.